

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 2 (1898-1904)

Heft: 9

Rubrik: Mémoires, rapports, etc.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

publié depuis cette date a paru dans les volumes subséquents de la collection. Dans le tome XLI, il a donné une importante étude sur *Antoine Favre, Président de Genevois, premier Président du Sénat de Savoie (1554-1624)*, tandis que le tome XLII contient la volumineuse correspondance de cet homme d'État, jusqu'en 1611. La mort l'a empêché d'en publier la suite.

Parmi les travaux de M. Mugnier qui ont paru ailleurs que dans les *Mémoires de la Société savoisiennne*, il en existe quelques-uns qui présentent pour les Genevois un intérêt tout particulier. C'est ainsi qu'il a fait paraître, de 1885 à 1888, dans la *Revue Savoisienne*, des *Notes et documents sur les évêques de Genève depuis la Réforme* et, en 1888, chez Champion, à Paris, un volume intitulé : *Les évêques de Genève-Annecy depuis la Réforme, 1535-1870*.

Enfin, il avait recherché, à la demande de MM. Albert de Montet et Eugène Ritter, les documents existant en Savoie dans les archives publiques et privées, sur M^{me} de Warens, la célèbre amie de J.-J. Rousseau. Il a tiré ensuite, des documents qu'il a recueillis, en s'aidant des travaux des deux savants suisses, un volume paru en 1891, sous le titre *Madame de Warens et Jean-Jacques Rousseau*.

M. Mugnier était, depuis 1887, membre correspondant de la Société avec les membres de laquelle il a toujours entretenu les rapports les plus cordiaux. Il ne laissait pas échapper une occasion de leur fournir les indications et les conseils précieux que lui suggérait sa connaissance approfondie de l'histoire de son pays. Il est décédé le 22 mars 1904, à Chambéry.

Mémoires, Rapports, etc.

Présentés à la Société.

699. — *Séance du 12 novembre 1903.*

Encore un mot sur Didier Rousseau, par M. Eugène RITTER. *Impr. dans Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français, T. 53 (1904) p. 36 et suiv.*

M. Eugène Ritter communique le résultat des recherches qu'il a faites, avec un aimable collaborateur vaudois, M. Emile Du Plessis-Gouret, au sujet d'une tradition accréditée chez quelques-uns des descendants d'Elisabeth Chaboux, née Rousseau, morte à Grandson en 1769, et de sa belle-fille Jeanne Chaboux, née aussi Rousseau. On pensait que l'une ou l'autre de ces dames était de la famille de Jean-Jacques Rousseau ; en sorte que dans leur postérité, chacun eût été en droit de compter le philosophe de Genève au nombre de ses parents.

Or le père d'Elisabeth et le grand-père de Jeanne étaient l'un et l'autre des réfugiés, qui étaient venus de France dans le pays de Vaud, aux environs de l'an 1700 : ils n'appartenaient donc pas à la famille genevoise dans laquelle est né Jean-Jacques Rousseau.

Mais dans trois documents, — l'un qui est à Grandson, les deux autres à Genève, — l'un de ces deux réfugiés est dit originaire de Linas, au diocèse de Paris. Or Linas est voisin de Montlhéry ; et c'est de Montlhéry qu'est originaire Didier Rousseau, le quardaïeul de Jean-Jacques.

Didier Rousseau est sorti de France en 1549, et Jacques Rousseau, de Linas, cent cinquante ans plus tard. On peut se demander s'ils n'étaient pas de la même famille ; s'il n'y a pas eu, dans ce coin de terre, une race Rousseau qui serait demeurée attachée à la foi protestante, depuis les jours de Henri II jusqu'au temps de Louis XIV. La tradition de famille susmentionnée, qui s'était évanouie à un premier examen, aurait ainsi, jusqu'à plus ample informé, quelque chance de se relever et de reflourir.

Renseignements sur quelques taxes et monnaies en usage à Genève, au début du 19^e siècle, par M. Antoine VERCHÈRE.

Ces renseignements proviennent de bordereaux administratifs, de reçus pour règlements d'affaires et de comptes de ménage.

Plusieurs de ces bordereaux, datant du régime français, de 1798 à 1813, mentionnent des contributions directes, un droit de patente sur l'industrie, les taxes perçues par les Droits Réunis sur la circulation des vins et l'octroi à l'entrée de la Ville. Quelques-uns de 1814 ont trait aux contributions arriérées de 1813 et aux dépenses de l'occupation autrichienne.

Sous le régime genevois, la taxe de patente est remplacée par un modique droit d'inscription et les Droits Réunis sont supprimés.

Ces diverses pièces portent des en-tête et des timbres officiels qui varient avec les modifications de l'état politique du pays.

Dans les comptes d'affaires et de ménage, on voit apparaître une grande bigarrure monétaire. L'ancienne monnaie genevoise du florin se maintint en pratique, même sous le régime français, et fut officiellement rétablie à la Restauration. Pour les sommes de quelque importance, on trouve

mentionnés des écus patagons de Genève, désignant probablement les grosses pièces d'argent frappées en 1794, puis d'autres pièces, dites écus de Genève, de valeur moindre. Beaucoup de comptes commerciaux sont réglés en livres courantes, monnaie conventionnelle, correspondant à 3 1/2 florins.

De nombreuses transactions sont stipulées en monnaies françaises, anciennes et nouvelles : écus de 6 livres tournois, petits écus de 3 livres ; louis d'or ; écus neufs, c'est-à-dire pièces de 5 francs.

Deux monnaies d'origine lointaine, employées fréquemment aussi, sont les piastres d'Espagne et les écus de Brabant. Enfin les affaires traitées en Suisse et en Savoie se réglaient en livres de Suisse et en livres de Piémont.

Dans les comptes de ménage on voit que le vin du pays se vendait à un prix peu élevé. Le sucre et le café étaient plus chers qu'aujourd'hui, et sous le Blocus Continental, en 1809, la livre de sucre coûtait fr. 4.85, la livre de café fr. 6. Les étoffes de laine de coton et de toile semblent avoir été un peu plus chères que de nos jours.

Ces divers documents et leurs chiffres justificatifs font ressortir les difficultés de la comptabilité de nos prédécesseurs genevois.

700. — *Séance du 26 novembre 1903.*

Essai sur la chronologie en usage dans les chartes du diocèse de Genève pendant l'épiscopat d'Arducus de Faucigny (1135-1185), par M. Edouard BURNET.

On a compté les années, au moyen âge, de plusieurs manières différentes dont il convient en l'espèce de retenir six : les styles pisan, de Noël, de la Circoncision (groupe A), vénitien, florentin et pascal (groupe B).

Pendant l'épiscopat d'Arducus de Faucigny, et plus tard encore, au moins jusqu'en 1206, toutes les pièces originaires du diocèse de Genève, publiées jusqu'à ce jour, et qui permettent de déterminer le style employé, à l'exception de celles qui proviennent de la chancellerie épiscopale, se sont servies d'une année du groupe A, (*Régeste Genevois*, 334, 390 texte de Dunod et de Guichenon, seul recevable, celui de Besson, adopté par le *Régeste* doit être rejeté, 432, 493, moins sûrement R. G. 329 et 384 bis.)

Pour la fin de la période ci-dessus, soit pour l'épiscopat de Nantelme (1185-1206), il y a lieu de croire que la dite année du groupe A est la natale (R. G. 482.) Pour l'épiscopat même d'Arducus de Faucigny, la question reste ouverte, quelques indices sembleraient impliquer l'emploi au moins partiel de l'année pisane (*Mém. soc. savoies. d'hist. et d'archéolog.*, t. XXII, p. 12, R. G. 394, s'il appartient bien au diocèse, peut-être aussi R. G. 308

et *Rev. Savoie.*, t. XXXIV, p. 115), mais l'usage de ce style dans la région considérée est en soi très improbable.

A la Chancellerie épiscopale, aux mêmes époques, on aurait employé une année du groupe B (R. G. 344, 454 et *Rev. Savoie.*, t. XXXVIII, p. 100), laquelle année serait la pascalle : (R. G. 454.) La présente conclusion appelle quelques réserves : le premier acte susdit notamment, le seul pour l'épiscopat d'Arducius de Faucigny, a probablement été passé hors du diocèse de Genève et a peut-être suivi un style étranger.

Les faits constatés ci-dessus ne s'accordent pas avec la théorie généralement adoptée par les historiens genevois, en particulier par le *Régeste*, et qui consistait à admettre qu'on avait employé d'une manière continue et dans toute l'étendue du diocèse, l'année pascalle, dès avant Arducius de Faucigny jusqu'en 1305. Légitime pour une certaine période, cette théorie, en tout cas, ne paraît pas devoir être maintenue pour le XII^e siècle.

Le *Régeste* déroge quelquefois au système susdit, mais les exceptions relevées n'obéissent à aucune règle directrice. Pour ce point spécial, comparer par exemple R. G. 334 avec R. G. 390.

En suite des recherches précédentes, il apparaît qu'un certain nombre des dates ramenées au nouveau style données par le *Régeste* doivent être tenues pour suspectes et quelques-unes pour certainement inexactes.

701. — *Séance du 17 décembre 1903.*

**Echange fait à Bâle, en 1795, de la fille de Louis XVI contre les prisonniers français en Autriche (d'après des documents inédits).
Communication de M. Eugène DE BUDÉ.**

M. Eugène de Budé fait une communication relative à l'échange effectué à Bâle, en 1795, de Marie-Thérèse, fille de Louis XVI, contre les prisonniers français en Autriche. Le conférencier rappelle quels étaient ces prisonniers. C'est d'abord Marie-Thérèse, la malheureuse enfant enfermée au Temple avec ses parents et son jeune frère, et qui devint plus tard la duchesse d'Angoulême. D'autre part, quatre représentants du peuple, Camus le jurisconsulte, Henry Bancal des Issarts, député, Quinette de Rochemont, le régicide, Lamarque, le général et l'orateur bien connu, Drouet, conventionnel, ci-devant maître de poste à Ste-Menehoulde et qui avait fait arrêter Louis XVI, enfin le ministre de la guerre Beurnonville. Ces derniers, qui s'étaient rendus en Belgique pour suspendre de ses fonctions le traître Dumouriez, et lui ordonner de rendre compte de sa conduite, avaient été saisis par lui et livrés à l'Autriche. Ajoutons à cette liste deux ambassadeurs, Semonville et Maret, qui avaient été arrêtés dans les Grisons et livrés eux aussi à l'Autriche.

M. de Budé raconte en détail et à l'aide de documents par lui recueillis aux archives de Paris, Vienne et Bâle, l'échange qui fut fait dans cette dernière ville des prisonniers dont nous avons parlé. Il raconte les circonstances dans lesquelles la princesse recouvra la liberté à la suite d'une pétition de citoyens d'Orléans, son voyage à travers la France, son passage à Huningue, d'où elle écrit à son oncle pour lui demander de pardonner à ses ennemis, puis son arrivée à Bâle, dans la maison de M. Reber.

Après avoir décrit la cérémonie de l'échange et la joie que ressentirent tous ces malheureux détenus, en se sentant délivrés sur le sol libre de la Suisse, M. de Budé suit Marie-Thérèse dans son voyage à Vienne et cite plusieurs lettres de félicitations que reçut la jeune princesse de la part des royalistes, sur sa route et à son arrivée au palais impérial. A la suite de la communication de M. de Budé, M. B. Reber rappelle quelques souvenirs relatifs à cet incident.

Théodore Mommsen, par M. Charles SEITZ. — *Impr. ci-après.*

702. — *Séance du 14 janvier 1904.*

Rapports du président (M. Charles SEITZ) et du trésorier (M. Victor VAN BERCHEM) sur l'exercice 1903.

Mission du Conseiller Jean Malliet, en Angleterre (1582-1583), par M. Lucien CRAMER.

La ville de Genève, à bout de ressources par suite des frais considérables que lui avait imposé l'entretien d'une garnison, nécessitée par les agressions du duc de Savoie, Charles-Emmanuel 1^{er} résolut, en 1582, de s'adresser à la reine Elisabeth d'Angleterre, et de lui demander un secours financier. Le Conseil choisit en vue de cette mission, un jeune homme de trente-deux ans, Jean Malliet, dont les relations avec la haute société anglaise, au milieu de laquelle il avait vécu comme précepteur du comte de Lennox, oncle du roi d'Ecosse et cousin d'Elisabeth, devaient beaucoup faciliter la tâche.

Malliet arriva à Londres en novembre 1582, muni de lettres pour la reine et les principaux personnages du royaume. La souveraine, bien qu'ayant refusé de contribuer personnellement en faveur de ses coreligionnaires genevois, sous le prétexte que son trésor était épuisé, ne mit aucun obstacle aux collectes particulières, et le député genevois trouva un appui précieux dans l'exécution de son office auprès des membres tout-puissants du conseil privé de la reine et auprès des ecclésiastiques du royaume. Les conseillers se mirent sans tarder à rassembler de l'argent dans les provinces, tandis que les évêques et archevêques organisaient la

collecte dans leurs diocèses respectifs et qu'un marchand de la cité de Londres, Jean Bodley, fils du célèbre bienfaiteur d'Oxford, assistait Malliet pour la réunion et l'expédition des sommes accordées par la population anglaise et écossaise, toutes deux également sympathiques à la cause de Genève. En peu de mois, le montant de la collecte s'élevait à 5730 livres sterling, somme très élevée pour l'époque.

Malliet rentra dans son pays après une absence de près d'une année. Il fut appelé dans la suite à revêtir les plus hautes charges de la République ; mais sa brillante et rapide carrière eut une fin lamentable. Poursuivi pour dettes, impliqué en outre dans l'affaire de Philibert Blondel, son neveu, il passa plusieurs années en prison et alla finir ses jours en exilé, sur les terres du duc de Savoie, qu'il avait combattu avec le plus louable patriotisme pendant une grande partie de son existence.

703. — *Séance du 28 janvier 1904.*

Correspondance inédite de Jean-Sylvain Bailly avec Charles Bonnet et Abraham Trembley-Colladon. Communication de M. Maurice TREMBLEY.

M. Maurice Trembley a étudié au cours de ses recherches sur le XVIII^me siècle une correspondance de quarante-trois lettres adressées à l'un de ses parents, M. Trembley-Colladon, par Jean-Sylvain Bailly, le savant français que la Révolution vint enlever à ses travaux pour en faire un homme politique en vue.

M. Trembley a relevé également la correspondance échangée entre Bailly et Charles Bonnet, qui se trouve à la Bibliothèque publique de Genève, et il a tiré de ces deux correspondances toute une série d'observations destinées à faire connaître les idées des savants qu'il mettait en scène. D'abord, il a présenté les appréciations de ces personnages sur les multiples questions de la vie privée à la fin du XVIII^me siècle, après quoi il a étudié leur correspondance au point de vue des affaires publiques et des grands événements politiques qui se déroulaient alors en France. Il résulte de l'examen de cette correspondance que l'homme d'État français a observé avec moins de clairvoyance que ses correspondants genevois la marche de la Révolution. C'est avec étonnement que l'on retrouve dans les lettres de cet homme, qui devait payer de sa tête sa constante fidélité aux principes de loyauté et de modération qui étaient les siens, des appréciations d'un optimisme hors de saison sur la tournure des événements révolutionnaires. Il se sert dans ses jugements de maximes générales formant un contraste frappant avec les observations d'une précision et d'une logique plus grandes, contenues dans les lettres de ses amis et correspondants genevois.

Bailly entretenait également une correspondance avec un troisième savant genevois, J.-L. Saladin, dont il n'a pas été possible à M. Trembley de retrouver les traces.

Fouilles et découvertes archéologiques récentes à Genève et dans ses environs. Communication de M. Burkhard REBER.

Une nouvelle station préhistorique à Veyrier. — De tout temps, l'auteur a voué une attention très suivie à la station paléolithique de Veyrier et a soumis à ses investigations, un grand rayon de terrain du pied du Salève, pensant que les habitations de cette époque ne se limitaient pas uniquement à l'emplacement sous le Pas-de-l'Échelle. Cependant, ce n'est qu'au printemps 1903 que M. Reber fut assez heureux pour rencontrer un nouvel abri sous roche, au-dessus de la Balme et au-dessous des rochers de Haute-Serre, dont l'apparence militait en faveur d'une très haute antiquité. Les fouilles, très soigneusement dirigées par M. Reber, ont mis à jour un mobilier très primitif, absolument identique à celui de la station paléolithique de Veyrier, qui se trouve à moins d'un kilomètre de distance.

Jusqu'à 1 m. 50 de profondeur, on n'a rencontré que du remblai et des ossements entiers de carnassiers et d'autres animaux. De 1 m. 50 à 2 m., l'aspect de la couche changea entièrement. Autour d'un foyer composé de quelques blocs, portant des traces de feu, on ne remarqua rien que des cendres, du charbon et une grande quantité d'ossements, la plupart cassés intentionnellement pour sortir la moëlle, beaucoup d'entre eux calcinés, preuve qu'on rôtissait les viandes. Le tout, mélangé avec de la terre, formait une couche très solide, visiblement piétinée pendant très longtemps. Ces indices suffisent à établir que ce foyer forma, pendant une durée de temps indéterminable, le centre d'une habitation de primitifs, de troglodytes d'un degré de développement intellectuel encore excessivement arriéré. Cette couche d'une culture paléolithique contenait aussi un certain nombre de cailloux roulés servant de massues et de broyeurs, quelques outils en silex, même un nucléus, un coquillage maritime et des morceaux d'ocre et de couleur, comme on en trouve dans presque toutes les stations quaternaires. Pas trace de poterie ou d'un outillage néolithique en pierre.

En revanche, M. le professeur Dr Th. Studer, de Berne, qui a déterminé les ossements, a constaté la présence des plus anciennes races d'animaux domestiquées. Basé sur ce fait, d'une part, et de l'autre sur celui de l'absence absolue de toutes traces de la culture de l'époque néolithique, M. Reber classe cette nouvelle station dans la période intermédiaire entre le paléolithique et le néolithique. Cette trouvaille et les conclusions de

M. Reber sont d'une grande importance pour l'étude de l'époque pré-historique dans notre contrée¹.

Cour de Saint-Pierre. — L'abattage d'un des vieux arbres de la Cour Saint-Pierre a permis de constater que le terrain consistait presque exclusivement en restes de constructions anciennes, pierres, mortiers, tuiles, poteries, etc. et surtout en ossements humains. A 1 m. de profondeur, M. Reber a constaté un pavé en mortier, couvert de morceaux de tuiles, et un second à 1 m. 25, mieux construit et mieux conservé encore. On pouvait le comparer à une mosaïque grossière. En poussant les travaux jusqu'à 1 m. 80, on a trouvé un mur très régulièrement et très solidement établi. Du côté sud, ce mur formait un angle, marqué par un beau bloc taillé, de pierre étrangère à notre contrée. Le mur n'a été mis à nu que sur une longueur de 2 m. 80, le bloc a été enlevé et l'excavation fermée. L'observation a cependant suffi pour constater la base d'une construction vraisemblablement romaine.

Taconnerie. — En 1903, également, en établissant une canalisation, on a rencontré des tombeaux et on a trouvé trois crânes humains. A un moment donné, la Taconnerie aurait donc servi de cimetière.

Cimetière antique à Veyrier. — Les environs de Veyrier sont inépuisables en documents archéologiques. A deux endroits, « Aux Berlies », en haut de la colline, et « Aux Berles », vers la plaine, M. Reber a découvert de très nombreux tombeaux, ceux d'en haut construits en dalles de pierres ératiques, ceux d'en bas en pleine terre. Comme, sur cette colline, M. Reber a déjà observé un cimetière de l'époque helvète-burgonde, il est possible que ces nombreux tombeaux appartiennent à la même période. Il poursuit ses opérations sur ce point.

Nécropole antique de Chevrens. — Il s'agit d'un des plus vastes champs de morts observés jusqu'à présent par M. Reber. Depuis de longues années le plateau tout entier sert de sablière et des centaines de tombeaux ont été détruits avant même que M. Reber en ait eu connaissance. Les tombeaux, toujours alignés, reposent ordinairement à une faible profondeur, en pleine terre, sans dalles. Les objets qui accompagnent les ossements appartiennent à l'époque gallo-romaine. Une notice complète sur ce sujet sera publiée plus tard.

Rue du Vieux-Collège. — M. Reber ayant eu sous les yeux l'ensemble des objets trouvés dans cette localité, fut frappé de la ressemblance des spécimen en terre cuite et en verre avec ceux des tombeaux de Chevrens, ainsi qu'avec le mobilier trouvé dans le cimetière de Confignon. Il s'agit

¹ B. Reber. *Une nouvelle station préhistorique à Veyrier.* Voir : *Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris.* Paris 1904, pages 156 à 161.

incontestablement d'Allobroges sous la domination romaine. L'ensemble de ces observations fera le sujet d'une publication prochaine.

Plombs historiés trouvés dans les environs de Genève par B. Reber. — A propos d'une curieuse pièce, en plomb, trouvée au bord de la Drize, M. Reber a entrepris des recherches qui ont abouti à trouver, dans notre Musée archéologique, deux autres pièces de la même catégorie et ont permis de classer les trois comme plombs historiés ou méreaux de Genève. Ce genre de pièces étaient inconnues jusqu'à présent pour notre ville¹.

704. *Séance du 11 février 1904.*

Une nouvelle édition des mémoires de Philippe de Comynes par M. Bernard de Mandrot. Compte rendu de M. Camille FAVRE.

M. Bernard de Mandrot vient de donner, en 1901-1903 (Paris, chez Picard et fils, 2 vol. in-8), une nouvelle édition des *Mémoires* de Comynes, que l'on peut croire définitive. Ses nombreux travaux sur la fin du XV^{me} siècle et le commencement du XVI^{me} lui donnaient, pour accomplir cette œuvre importante, une compétence particulière.

L'introduction biographique et littéraire, la scrupuleuse critique qui a présidé à l'établissement d'un texte difficile et des notes complètes sur toutes les difficultés biographiques et historiques font de cette publication un instrument précieux et du plus haut intérêt.

De nombreuses éditions de Comynes ont vu le jour à partir de l'édition princeps, du 26 avril 1524, chez Galliot du Pré. Quelques-unes sont très connues. On peut nommer Denys Sauvage (1552), Godefroy (1649) et Lenglet du Fresnoy. L'édition de M^{lle} Dupont, en 1840, est remarquable par un meilleur texte et des notes de valeur, mais sa rareté a nécessité la publication Chantelauze (1881), qui n'a répondu à l'attente générale ni sous le rapport du texte, ni sous celui des notes. M. de Mandrot nous donne une 123^{me} édition qui, grâce à un manuscrit nouveau, nous offre un texte beaucoup meilleur dans son ensemble.

L'histoire du règne de Louis XI, comme l'éditeur nous le montre, date de 1489 à 1491 et non de 1487, ainsi qu'on le croyait. Quant à celle de Charles VIII, elle a dû être principalement composée, d'après les *Mémoires* eux-mêmes, de 1497 à 1498. Certaines retouches postérieures introduites par Comynes empêchent de préciser davantage. Des obscurités provenant du style négligé de l'auteur et de nombreuses fautes de copistes ont fait croire, à tort, que le travail avait été altéré, surtout dans sa fin. Ce-

¹ B. Reber. *Plombs historiés ou méreaux trouvés dans les environs de Genève*. Voir : *Numismatic Circular*. Londres 1904. En brochure, in-8 de 9 pages.

pendant la saveur du livre et son originalité sont un sûr garant du contraire.

Les manuscrits, tous du XVI^{me} siècle, offrent de nombreuses variantes, et du manuscrit original il ne reste pas de traces. Au nombre de six, ces documents remontent tous au même ancêtre commun. Le 6^{me} manuscrit, signalé par M. Léopold Delisle, et que M. de Mandrot a été le premier à utiliser, est plus correct que les autres et il renferme seul les VII^{me} et VIII^{me} livres, auparavant publiés d'après les éditions imprimées seulement. Point intéressant, ce manuscrit, datant du règne de François I^{er}, a appartenu jadis à un amateur célèbre du XVI^{me} siècle, Anne de Polignac, comtesse de Bueil¹, et, en second mariage, comtesse de La Rochefoucauld, qui était la propre nièce de Commynes.

Commynes ne paraît pas avoir pris de notes : il écrivait de mémoire, d'où un certain nombre d'erreurs historiques sur les faits mêmes auxquels il avait pris part. Parfois inconscient dans le domaine moral, comme beaucoup de ses contemporains, il est modéré dans ses jugements et poursuit ouvertement un but très objectif, l'enseignement d'une politique royale centralisatrice et modérée à la fois, imbue d'un libéralisme presque anglais et étonnant pour l'époque.

A ce titre, Commynes est un précurseur des grands serviteurs de la royauté française aux XVI^{me} et XVII^{me} siècles ; mais il ne se doutait pas à quel degré d'absolutisme arriverait cette monarchie, alors en train de se raffermir et dépourvue d'organes administratifs modernes.

A propos des faits de la vie de Commynes et principalement de la chute de la dynastie bourguignonne, M. Camille Favre entre dans des considérations détaillées sur ces grands événements. Il conclut en remarquant qu'à cette époque la Bourgogne représentait certainement un degré de civilisation supérieur à celle d'une France épuisée. A ses origines bourguignonnes Commynes doit beaucoup.

L'épopée babylonienne de la Création, par M. Alfred BOISSIER.

Un heureux hasard a permis que l'épopée babylonienne de la création nous ait été conservée presque dans son intégralité. La création, pour les Babyloniens, était l'œuvre de Mardouk, le dieu national, et le grand poème composé en son honneur comprenait sept sections, écrites sur sept tablettes d'argile. La plus longue de ces briques renferme cent quarante-six lignes, la plus courte cent trente-huit. Il a fallu bien des années

¹ Voir : *Le Jouvencel*, par Jean de Bueil, publié pour la *Société de l'Histoire de France*, par Camille Favre et Léon Lecestre, 2 vol., Paris, Renouard, 1887 et 1889.

d'études avant que tous les débris de ces tablettes d'argile pussent être réunis, coordonnés et classés et que l'épopée célèbre reparût dans sa belle architecture et sa forme première. Un jeune assyriologue du British Museum, L. King, a, il y a deux ans, fait une publication de tous ces vieux documents dont plusieurs avaient été complètement ignorés de ceux qui s'étaient adonnés à leur déchiffrement. M. Boissier devant publier ailleurs un article sur ce sujet, résume de la manière la plus succincte le contenu du poème. La tablette I présente un tableau du monde à son origine, peuplé de masses informes, de monstres ténébreux ; l'un d'eux, Tiâmat, est la personnification la plus marquante de ces êtres apocalyptiques, le principe femelle, qui engendre cette pluralité d'émanations redoutables ; c'est ce dragon qui va lutter contre le dieu lumineux, Mardouk. Tablette II : Tout un cortège de dieux a vu le jour au plus profond des cieux, dès lors la lutte est imminente, et les puissances de la nuit, angoissées, vont d'un commun accord se soulever contre cette armée céleste, qui cherche à leur disputer la suprématie. Tablette III : Les dieux s'assemblent et tiennent conseil ; ils acceptent les offres de Mardouk, qui déclare vouloir être leur champion. Tablette IV : Mardouk se revêt d'une armure éclatante et s'élance dans la mêlée ; mort de Tiâmat et défaite des puissances ténébreuses. Tablette V : Mardouk, vainqueur, met de l'ordre dans l'univers et organise le monde. Tablette VI : Création de l'homme par Mardouk, qui le pétrit de son propre sang. Tablette VII : Glorification de Mardouk par les dieux. De tels exploits, chantés par les poètes, contribuèrent à assurer au culte de Mardouk un éclat sans pareil et c'est pourquoi le sanctuaire national de Babylonie vit accourir des foules venues de très loin pour adorer le héros libérateur et le dieu créateur des cieux et de la terre.

Le culte du soleil à Genève au moyen âge, par M. Burkhard REBER.

Complétant un travail publié antérieurement¹, l'auteur arrive à la conclusion qu'à Genève le culte du soleil non seulement persiste à travers les premiers siècles de l'ère chrétienne, mais qu'au commencement du XV^me siècle une partie du peuple s'adonnait encore à ce culte antique. Pour le moyen âge, l'auteur se base sur un document qui lui a été obligeamment communiqué par M. le prof. Ritter. Il s'agit d'une lettre de Saint Vincent Ferrier, datée de Genève, le 14 décembre 1403. Il y parle de sa mission contre le culte païen du soleil, très répandu dans le pays

¹ B. Reber. *Pourquoi voit-on le soleil dans les armoiries genevoises ?* Genève, 1903, brochure in-8 de 24 pages.

de Vaud, et il ajoute qu'à cette même époque il s'occupait d'extirper, à Genève, le culte païen du Saint Orient, soutenu par des confréries spéciales. Se basant sur les documents énumérés dans son travail cité plus haut, établissant péremptoirement l'existence de temples de Mithras et d'Apollon à l'époque gallo-romaine, sur la tradition constante, sur une sculpture singulière à la cathédrale de Saint-Pierre et en dernier lieu sur la lettre du missionnaire dont il est question ici, l'auteur croit devoir admettre que Saint Orient ne signifie autre chose que le soleil. Du reste, l'auteur pense que si dans le pays de Vaud le culte du soleil était, en 1403, encore tellement enraciné que l'autorité de l'évêque de Lausanne était impuissante et qu'il fallait faire venir un prédicateur étranger, il est parfaitement admissible, en raison du très proche voisinage des deux pays et pour d'autres raisons encore, qu'à Genève le paganisme pratiqué sous l'adoration de Saint Orient était identique avec celui de Vaud ¹.

705. — *Séance du 25 février 1904.*

Tableau archéologique du Pays de Vaud, pendant la période gauloise ou de la Tène, communication de M. Albert NAEF, accompagnée de projections lumineuses.

En introduisant son sujet, M. Naef rappelle que l'âge préromain du fer a été divisé en deux périodes, La première, qui dure du 8^e siècle environ au commencement du 4^e siècle avant notre ère, est connue sous le nom de « période de Hallstatt », du nom d'une célèbre nécropole autrichienne, et la seconde, à laquelle est consacrée cette communication, de l'an 400 environ à l'an 50 avant notre ère, soit jusqu'à la conquête romaine, a reçu le nom de « période gauloise ou de la Tène », d'un petit oppidum helvète découvert sur les bords du lac de Neuchâtel. La désignation d'époque de la Tène, créée par le savant Hildebrand, en 1872, est aujourd'hui universellement admise en Europe. Un savant allemand, Otto Tischler, a établi la subdivision de cette époque en trois périodes, et il est arrivé à ce résultat, après des comparaisons entre les objets trouvés et ceux que renferment les cités gauloises d'Alesia et de Bibracte.

M. Naef constate que longtemps avant l'arrivée de César, les Gaulois possédaient un commerce étendu avec les contrées voisines. Il admet que la Suisse fut conquise vers la fin du 5^{me} siècle par ces mêmes Gaulois, et cette conquête marque la fin de la période de Hallstatt. Plus tard, vers l'an 100 avant J.-C., apparaissent les Helvètes, cantonnés jusqu'alors en

¹ B. Reber. *Le culte du soleil à Genève au moyen âge*. Genève, 1904, brochure in-8 de 13 pages.

Souabe, et la bataille de la Tiefenau, près Berne, serait un des combats décisifs livrés entre les envahisseurs helvètes et les populations gauloises installées dans nos régions depuis trois siècles.

Parmi les nombreux objets de l'époque de la Tène, dont les projections lumineuses exécutées par les soins de M. Benzoni, donnent une idée très complète, figurent les fibules ou agrafes très répandues et de formes variées, les épées gauloises qui se distinguent facilement de celles de l'époque de Hallstatt, les lances, devenues l'une des armes favorites des Gaulois, etc.

Si l'on excepte la station de la Tène, celle de Genève et quelques cas très rares, les objets gaulois recueillis jusqu'ici dans notre pays proviennent en majeure partie de sépultures, qui forment parfois de véritables nécropoles, témoin la nécropole de Vevey, que M. Naef a explorée avec succès, en y relevant des cas d'inhumations partielles du plus grand intérêt.

M. Naef s'étend encore sur d'autres trouvailles, relatives à l'époque de la Tène, consistant en bijoux, poteries, monnaies d'or, d'argent, d'electrum et de potin, en vêtements tels qu'ils ont pu être reconstitués d'après des bas-reliefs romains et enfin il cite les divinités de l'époque en parlant du célèbre dieu « au maillet ».

706. — *Séance du 10 mars 1904.*

Louis XIV et la République de Genève, au temps de la révocation de l'Édit de Nantes, d'après la correspondance inédite du second résident de France à Genève, par M. Frédéric BARBEY.

C'est d'après une source de documents jusqu'ici assez peu utilisée, la correspondance des résidents de France à Genève conservée au Ministère des Affaires Etrangères à Paris, que M. Barbey a retracé à grands traits le séjour de huit années de Roland Dupré à Genève, de 1680 à 1688. Cette période offre d'autant plus d'intérêt, qu'elle embrasse les années qui ont précédé et suivi la Révocation de l'Édit de Nantes. L'installation à Genève en 1679 d'un résident, a été dictée à Louis XIV par des motifs surtout religieux. Le sieur de Chauvigny, son premier envoyé, a indisposé les Genevois par son zèle intempestif et sa maladresse. Le successeur qu'on lui donna en 1680, en la personne de Dupré, paraît avoir mieux réussi. Malgré les efforts répétés de l'évêque de Genève, Jean d'Arenthon d'Alex, de son clergé, des maisons religieuses du pays de Gex, Dupré maintient d'amicales relations entre le souverain puissant qu'il représente et la petite cité. La chose ne va pas sans difficulté. Il se produit constamment des incidents dont les suites pouvaient être graves ; la prudence des magistrats et une certaine bonne volonté de la part du résident réussissent à rétablir la paix. Cependant la nouvelle des persécu-

tions innombrables qui frappent les réformés du royaume, trouve un écho douloureux à Genève, mais la crainte de déplaire à Louis XIV, d'attirer son courroux, de compromettre l'indépendance de la ville, empêche les magistrats de Genève de prendre en mains avec trop de ferveur la cause de leurs coreligionnaires persécutés. La prise de Strasbourg est là qui leur montre le danger.

D'autre part, en étudiant cette correspondance, M. Barbey fait ressortir le désir très sincère de Louis XIV de ménager la république de Genève, en lui donnant des assurances réitérées de sa bienveillance. C'est qu'il est retenu par la crainte de mécontenter les Suisses, ses alliés indispensables, et qu'il redoute à l'extrême de voir les Bernois et les Zurichoïses s'introduire à Genève pour y détruire, sinon y diminuer son influence. De là sa politique prudente et pacifique, à l'égard de la république, pendant toute la fin du XVII^e siècle.

707. — *Séance du 24 mars 1904.*

La médecine à Genève au XVIII^e siècle, par M. Léon GAUTIER.

Au siècle de Voltaire et de Rousseau, le milieu genevois n'est plus celui des âges précédents. D'une part, le gouvernement et la société se sont aristocratisés, de l'autre l'esprit public demande des changements dans les institutions.

La faculté de médecine présente en petit un tableau analogue. Si les querelles de préséance y jouent un grand rôle, si l'esprit médical reste fidèle aux antiques traditions, si les saignées, les purgations et les clystères vivent encore de beaux jours, cela n'empêche pas le corps médical genevois d'étudier avec zèle les méthodes nouvelles et d'adopter parfois avec ardeur les innovations les plus hardies. Au milieu du siècle, Genève est la première ville du continent où l'on inocule la petite vérole, cinquante ans plus tard, elle est un des foyers de la vaccine.

La chirurgie a fait de grands progrès entre 1700 et 1800. Quand arrive la Révolution, les raseurs et les saigneurs des âges antérieurs sont devenus des chirurgiens instruits, des opérateurs habiles qui laissent à d'humbles « fraters » le soin de leur boutique, tandis qu'ils franchissent à grands pas la distance sociale qui les sépare encore des médecins.

Les pharmaciens, qu'on n'ose déjà plus appeler apothicaires, simplifient leurs formules et se tiennent au courant des progrès de la chimie. La pharmacopée genevoise de 1780 est un des témoins de cette évolution.

Si de la collectivité on passe aux personnes, trois figures de médecins se détachent au premier plan :

Daniel Le Clerc, le savant historien de la médecine des anciens, est le

premier en date. C'est sous son inspiration que se fonda en mai 1713, la Société des médecins de Genève, la plus ancienne des sociétés médicales connues.

Théodore Tronchin est un astre brillant qui nous revient de l'étranger où il a déjà pratiqué avec succès. Son bagage scientifique est médiocre, mais son savoir-faire est admirable. Il traite par des moyens hygiéniques simples les névrosés du temps et prend sur ses clients les plus difficiles à conduire, sur Voltaire lui-même, un ascendant singulier.

Louis Odier, partisan zélé des idées anglaises, donne, à la fin du siècle, le spectacle de son infatigable activité. Praticien très occupé, publiciste fécond, il bataille de l'exemple et de la plume pour la bonne doctrine. Il est le principal introducteur de la vaccine à Genève, l'un des premiers pour faire connaître à l'Europe cette découverte inappréciable.

En chirurgie, il faut rappeler les noms de Pierre Sabourin, qui a inventé un nouveau procédé d'amputation, de Daniel Guyot qui, le premier, a appliqué l'électricité au traitement des maladies, de Louis Jurine, aussi bon citoyen que savant chirurgien.

Les pharmaciens genevois peuvent citer les honorables dynasties des Le Royer et des Colladon, le pharmacien-poète J.-B. Tollot, le chimiste Tingry, enfin Henri-Albert Gosse, esprit curieux dont l'activité embrasse les domaines les plus divers et qui devait couronner sa carrière en fondant la Société helvétique des sciences naturelles.

Note sur quelques objets rares des palafittes, par M. BRIÈRE.

M. Brière présente un certain nombre d'objets rares des palafittes. Tout d'abord deux os, percés de trous, et qui rappellent des clarinettes. Le premier, trouvé dans une station lacustre, aurait une origine préhistorique. Cette trouvaille présente un intérêt d'autant plus grand, que cet os est jusqu'à présent le seul instrument de musique recueilli dans les palafittes. Le deuxième, provenant de la rue des Allemands, à Genève, est sans doute d'une origine plus récente.

M. Brière présente ensuite une collection de fibules et de mors de chevaux, trouvés également dans les palafittes, et dans le nombre une pièce unique : c'est un mors de cheval complet, trouvé à la station de Corcellette. Il a été établi en corne de cerf, et ses petites dimensions fournissent des données instructives sur la taille exigüe des chevaux vivant à cette époque.

708. *Séance du 7 avril 1904.*

Les démêlés du théologien anglais H. Broughton avec Théodore de Bèze et les Genevois (1600-1601), par M. Frédéric GARDY.

Le célèbre puritain Hugh Broughton (1549-1612), adversaire déclaré

des presbytériens, très versé dans les langues grecque et hébraïque, se livra contre les Genevois, et surtout contre Th. de Bèze, à une polémique qui fit en son temps beaucoup de bruit. Etant venu à Genève, en 1600, il se mit à y enseigner la théologie, mais il fut bientôt obligé de quitter cette ville. La Vénérable Compagnie des Pasteurs, en effet, inquiète des opinions hétérodoxes de Broughton et lui reprochant « d'avoir parlé mal à propos de la reine d'Angleterre », obtint du Conseil qu'il fût expulsé (juin 1600). Il est probable aussi qu'Ant. de la Faye redoutait que l'on retînt Broughton comme professeur à Genève; c'était en effet le désir de certains conseillers, et ce ne fut pas sans résistance que le Conseil se rendit aux objurgations de la Compagnie des Pasteurs et de Th. de Bèze. L'antagonisme qui existait à cette époque entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique se laisse deviner une fois de plus, à propos de cette affaire, dans la conduite du Conseil, et surtout de quelques conseillers, tels que Malliet et Lect.

L'irascible Broughton, dans des lettres adressées soit au Conseil, soit à des particuliers, et conservées aux Archives d'État de Genève, manifesta violemment son ressentiment. Il s'en prit d'abord aux magistrats et aux ministres indistinctement, les menaçant de détourner de Genève les sympathies de l'Angleterre. Puis, mieux informé, par le conseiller Malliet, des véritables sentiments du Conseil à son égard, il réserva toute sa colère pour les théologiens genevois, et surtout pour Th. de Bèze, qu'il accabla sans réserve d'invectives grossières. Il alla même jusqu'à mettre en tiers, dans ce démêlé avec des coreligionnaires, les jésuites de Mayence.

En 1601, il publia, à Mayence, un opuscule en grec intitulé : *Λόγος πρὸς τοὺς Γενεβαίους περὶ τῆς καταβάσεως εἰς Ἅδου, τί δεῖσι τὸ ῥητόν. Oratio ad Genevenses de descensu ad Inferos, quid locutio velit. Autore Hugone Broughtono.* (Moguntiae, 1601, in-8° de 94 p.). C'est une dissertation très savante, mais aussi très violente, tendant à établir que l'interprétation calviniste de l'expression « Hadès » est fautive. Il ne semble pas que Bèze ni aucun ministre ait répondu soit à cet ouvrage, soit aux lettres de Broughton.

Sur cette affaire, et sur les documents à consulter, voyez : M. D. G., t. XXVIII, p. 159-161.

Mémoire du général Dufour sur les enceintes successives de la ville de Genève (avec exposition de plans), par M. Charles Bastard.

L'original de ce mémoire inédit et peu connu se trouve déposé aux archives cantonales. M. Bastard a trouvé, il y a quelques années, une copie à laquelle était annexé un grand plan général et synoptique en cou-

leur à l'échelle de 4 centimètres pour 100 mètres, dessiné et signé par le général lui-même. Le mémoire est daté du 20 septembre 1840 et signé G. H. Dufour, sans qualificatif.

Plus tard, M. Bastard a découvert quatre plans dessinés par « G. H., officier du génie fédéral, 1833 », et contresignés : « l'ingénieur cantonal G. H. Dufour, 1837 ». Ces quatre plans, à l'échelle de 1 pouce pour 75 toises et de 1 centimètre pour 75 mètres, sont très finement dessinés et portent des annotations et des renvois dont quelques-uns sont de la main du général. Ils portent les titres suivants :

Plan n° 1. Anciennes murailles de la ville de Genève.

Plan n° 2. Etat des fortifications quand on eut ajouté une couronne aux fronts de Champel et construit les fronts de Plainpalais devant la vieille enceinte en 1690.

Plan n° 3. Etat des fortifications quand on eut substitué sur les fronts de Champel la ligne des contregardes à la couronne qui y existait, 1730.

Plan n° 4. Etat des fortifications telles qu'elles étaient en 1800.

M. Bastard suppose que le général Dufour, alors ingénieur cantonal, et comme tel, fit d'abord dresser et dessiner les quatre plans sous sa direction, puis dressa lui-même son plan général, après quoi il rédigea le mémoire en question, qui renvoie à maintes reprises le lecteur à ce dit plan général.

Ce mémoire de 34 pages petit-folio, d'un style très clair, sobre et concis, se compose d'une courte introduction sur les quatre enceintes et de six articles intitulés :

Art. 1^{er}. — Enceinte des rois de Bourgogne, page 1.

Art. 2. — Enceinte des évêques, page 4.

Art. 3. — Enceinte des réformateurs, page 9.

Art. 4. — Additions à l'enceinte des réformateurs, page 14.

Art. 5. — Quatrième enceinte ou enceinte actuelle, page 17.

Art. 6. — Détails supplémentaires.

Ce dernier article se divise lui-même en 12 paragraphes intitulés :

Bastion du Temple, avec un croquis. — Bastion du Cendrier. — Bastion de Chantepoulet, avec un croquis. — Bastion de Hollande. — Bastion Souverain — Bastion d'Yvoi. — Bastion Bourgeois. — Bastion du Pin, avec un croquis. — Bastion de Saint-Antoine, avec un croquis. — Bastion de Hesse, avec un croquis. — Bastion de Longemalle, avec un croquis. — Redoute des barques.

A propos de cette dernière, l'auteur doute que son existence, comme fortification, remonte à une époque antérieure à 1686. Or elle figure déjà comme telle sur la grande vue de Genève de Pierre Chouet datée de 1655 et l'inscription qui se trouve sur une pierre du front est de l'île Rousseau

actuelle porte la date de 1583. Le hangar des barques dont parle l'auteur existe encore et sert de dépôt de charbon entre les deux ruelles du milieu de la rue de la Servette à droite en montant.

Telle est la distribution de ce travail intéressant, surtout en ce qu'il donne une quantité de dates de constructions, réfections ou démolitions d'ouvrages ou de bâtiments, source précieuse de renseignements pour les archéologues, historiens ou autres personnes qui s'intéressent aux changements survenus dans notre cité. Et, à ce propos, il serait bon qu'un amateur patriote et disposant de beaucoup de temps se mît un jour à établir une liste par ordre local et chronologique de tous ces bouleversements successifs qui deviennent fort vite de l'histoire ancienne. Ce serait le complément du petit guide que le regretté Auguste Magnin avait élaboré lorsqu'il entreprit son superbe relief de Genève, en 1850.

709. — *Séance du 21 avril 1904.*

Les anneaux disques préhistoriques et les tchakras de l'Inde, par M. Alfred CARTIER.

Parmi les objets découverts jusqu'ici dans les gisements de l'époque néolithique, il n'en est guère de plus rares ni qui aient davantage exercé la sagacité des archéologues que les anneaux disques à bords tranchants. On en connaît quarante et un dans les musées et collections de France et vingt-cinq en Italie. Les disques dont il s'agit sont en pierre dure, d'abord taillée et polie en plateau circulaire, ensuite percée d'un évidement rond, soigneusement poli et concentrique au pourtour extérieur; le bord extérieur, au contraire, est nettement tranchant. Le diamètre total varie entre 160 à 100 mm. et le diamètre des évidements s'obtient en soustrayant du diamètre total le double de la largeur de l'anneau.

Quelle a pu être la destination de cet objet? On a voulu y voir successivement une arme, un bracelet ou une pendeloque, un objet de culte, un instrument de corroyeur. On ne peut discuter les deux dernières hypothèses, qui sont purement gratuites. L'emploi de l'anneau disque comme arme a été simplement indiqué sans avoir donné lieu à un examen approfondi, en sorte que la plupart des archéologues ont adopté l'opinion, sommairement formulée, de Gabriel de Mortillet, qui considère ces objets comme des bracelets.

Dans une étude critique conduite avec une méthode parfaite et une connaissance approfondie du sujet¹, un savant connaisseur d'armes, M. Buttin, de Rumilly, a montré que cette thèse rencontrait les plus sérieuses objec-

¹ *Les anneaux-disques et les tchakras de l'Inde.* Chambéry, 1883, in-8°, pl.

tions, le tranchant des bords et le faible diamètre de l'évidement intérieur rendant les anneaux disques tout à fait impropres à leur emploi comme bracelets.

Il faut donc en revenir à l'hypothèse de leur destination comme arme de jet. Après avoir réfuté les objections présentées à cet égard, M. Buttin rapproche, avec beaucoup de perspicacité et d'à-propos, l'anneau-disque néolithique du fameux *tchakra* indou, ce disque en métal qui a déjà été en usage chez les sikhs jusque dans le XIX^{me} siècle. Après avoir montré les étroites analogies de forme qui unissent les instruments en pierre parvenus jusqu'à nous avec le tchakra, M. Buttin a rappelé que celui-ci n'avait pas été seulement l'arme nationale de l'Inde, mais que son usage avait été répandu dans les plus anciennes civilisations de l'Euphrate et du Tigre et qu'il était devenu, pour les Indous, les Chaldéens et les Hébreux, un symbole divin, l'emblème de la foudre et l'attribut des êtres supérieurs. Dès lors, le rôle capital joué en Asie par l'anneau-disque et l'antiquité de cette arme dans ces contrées permet de croire qu'elle est d'origine orientale et a été de là importée en Europe à l'époque de la pierre polie, mais sans pouvoir s'y maintenir longtemps, faute de matière propre à sa fabrication.

Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps, par M. Emile Doumergue. Notes critiques de M. Charles BORGEAUD.

M. Borgeaud rappelle à la Société la monumentale publication à laquelle M. le professeur Emile Doumergue consacre tant d'énergie et de talent et dont un volume spécial, destiné à Genève et aux Genevois, doit paraître à la fin de l'année, pour les étrennes de 1905. A ce propos, il communique la substance de deux notes critiques sur les tomes I et II, qui lui ont été demandées par l'« *American Historical Review* » et qu'on trouvera dans les livraisons de janvier 1902 et de juillet 1904 de cette revue.

Dans la première de ces notices, M. Borgeaud critique la tendance de l'auteur à attribuer à Calvin, même dans son âge mûr, le caractère enjoué, sympathique, qu'avec M. Abel Lefranc et contrairement à l'opinion répandue, il a mis à bon droit en pleine lumière, pour l'époque de la jeunesse du réformateur. « Je crains », dit-il à ce sujet, « que M. Doumergue « ne se soit engagé plus avant que ne le lui permettra, quelque jour, la « cause de la vérité, qu'il veut servir par son livre. Lorsqu'il aura par- « couru tout entier le cycle des riantes années de jeunesse et de santé et « qu'il abordera la sombre époque où une Église et une République naî- « tront dans la fournaise, forgées, comme dit Michelet, sur le roc de la « prédestination, alors il ne trouvera plus sur sa route la figure souriante

« et aimée. Son héros grandira singulièrement. Il commandera, j'en suis sûr, le respect de tous. Mais les historiens qui l'ont le plus pratiqué en ces temps héroïques n'en ont point rapporté, quant à sa personne, une émotion sympathique, ils n'ont plus senti son cœur battre ».

Dans les conférences qu'il a faites, à Genève et à Lausanne, au mois d'avril 1902, l'éminent professeur de Montauban a répondu à cette critique en demandant à ses nombreux auditeurs de lui permettre de se livrer, devant eux, à une nouvelle auscultation du cœur de son héros. Au cours de cette opération, le conférencier a énuméré un certain nombre de circonstances dans lesquelles Calvin a ri lui-même joyeusement ou approuvé la gaieté d'autrui; puis, ayant mentionné ce qu'il appelle « son excessive nervosité », il a cité un moins grand nombre de cas où le réformateur a pleuré ou gémi : enfin il a insisté sur les grandes amitiés, sur les dévouements profonds qu'il a su inspirer.¹

Le deuxième article de la revue historique américaine contient la réplique de M. Borgeaud en ces termes : « Je ne révoque en doute aucune de ces assertions, je ne discute aucun de ces exemples, puisés aux meilleures sources. Il me suffit de faire remarquer que la plupart datent de la jeunesse de Calvin et qu'aucun ne se rapporte à l'époque très précise dont j'ai parlé. Lorsque mon éloquent collègue de Montauban m'aura montré, dans un de ses prochains volumes, Calvin cédant à l'émotion pendant qu'il conduit à Genève un procès criminel contre un de ses adversaires, je lui accorderai que l'histoire — je ne parle pas ici de la légende — a mal jugé. — Et, de tous les fils de la pensée de Calvin, je ne serai pas le dernier à m'en réjouir ».

Faits divers.

Dans l'année qui vient de s'écouler, la Société a publié :

Au mois d'octobre 1903, la 8^me livraison du tome II du *Bulletin*, datée de mai 1903.

En cours de publication :

1° La 2^me livraison du tome XXVIII (nouv. série, t. VIII) des *Mémoires et Documents*, contenant les deux mémoires suivants :

¹ *L'art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*. Genève, 1902. (3^e Conférence).